Informations de base

1998/0194(CNS) CNS - Procédure de consultation Directive	Procédure terminée
Problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine Modification Directive 97/12/EC 1994/0018(CNS) Abrogation 2013/0136(COD) **Subject** 3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux 3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire 3.10.08.05 Maladies animales	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	KINDERMANN Heinz (PSE)	22/07/1998

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	2151	1998-12-14

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
02/06/1998	Publication de la proposition législative	COM(1998)0338	Résumé
19/06/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/09/1998	Vote en commission		
14/09/1998	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0316/1998	
14/12/1998	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
14/12/1998	Fin de la procédure au Parlement		

31/12/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/0194(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Directive
Modifications et abrogations	Modification Directive 97/12/EC 1994/0018(CNS) Abrogation 2013/0136(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 170 Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/4/10189

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0316/1998 JO C 313 12.10.1998, p. 0017	14/09/1998	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0527/1998 JO C 313 12.10.1998, p. 0228-0232	18/09/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1998)0338 JO C 217 11.07.1998, p. 0021	02/06/1998	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1160/1998 JO C 407 28.12.1998, p. 0230	09/09/1998	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Directive 1998/0099
JO L 358 31.12.1998, p. 0107

Résumé

Problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine

1998/0194(CNS) - 02/06/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF: adoption d'un délai raisonnable qui permette de transposer la nouvelle réglementation en matière de surveillance et de contrôle de la tuberculose bovine, la brucellose bovine et la leucose bovine enzootique. CONTENU: les dispositions de la directive 97/12/CE contiennent des exigences particulières pour une nouvelle mise à jour des critères définissant le statut sanitaire des cheptels au niveau du troupeau, de la région et d'un Etat membre en ce qui concerne la tuberculose bovine, la brucellose bovine et la leucose bovine enzootique. La mise à jour de ces critères doit, sur la base d'une proposition soumise au Conseil avant juillet 1997, être décidée avant le 01/01/1998. Etant donné que les modifications qu'impliquent les programmes de surveillance et de contrôle mis à jour ne peuvent pas être mises en application rapidement sur le terrain, il est proposé de modifier la directive 97/12/CE en ce qui concerne le délai accordé aux Etats membres pour transposer et instaurer une nouvelle réglementation concernant le contrôle et la surveillance de la maladie.

Problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine

1998/0194(CNS) - 14/12/1998 - Acte final

OBJECTIF: modifier la directive 97/12/CE, notamment en ce qui concerne le délai accordé aux Etats membres pour en transposer les dispositions et instaurer de nouvelles règles concernant le contrôle et la surveillance des maladies. MESURE DE LA COMMUNAUTE: directive 98/99/CE du Conseil modifiant la directive 97/12/CE portant modification et mise à jour de la directive 64/432/CEE relative à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine. CONTENU: la modification vise à reporter d'un an la date à laquelle les Etats membres doivent se conformer aux nouvelles annexes de la directive 64/432/CEE (actuellement le 01/07/1998 selon la directive 97/12/CE). A noter que la Commission avait fondé sa proposition sur les articles 43 et 100 A du traité (codécision) alors que seul l'article 43 a été retenu par le Conseil. Lors de l'adoption, la Commission a confirmé sa réserve sur la modification de la base juridique intervenue lors des négociations. ENTREE EN VIGUEUR: 31/12/1998 ECHEANCE FIXEE POUR LA TRANSPOSITION: 01/07/1999 et 01/01/1999 selon les dispositions.

Problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine

1998/0194(CNS) - 18/09/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Heinz KINDERMANN (PSE, D), le Parlement européen a approuvé la proposition sans y apporter d'amendements.